

Le NCLEX-RN 2016 : les résultats canadiens

Publié par le Canadian Council of
Registered Nurse Regulators (CCRNRR)
[Conseil canadien des organismes de
réglementation de la profession infirmière
(CCORPI)]

Le 11 mai 2017



Table des matières

Message de la présidente	3
Contexte du NCLEX-RN	4
Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession d’infirmière au Canada .	4
Le but de l’examen d’autorisation infirmière des organismes de réglementation	4
Les changements qui ont abouti à ce nouvel examen d’autorisation infirmière	5
Élaboration et mise en œuvre du NCLEX-RN au Canada.....	6
Les sujets d’examen.....	7
Le format du NCLEX-RN.....	8
Introduction	11
Cohortes.....	11
Les résultats nationaux pour le NCLEX-RN	12
Taux de réussite national de la cohorte de 2016 à la fin de 2016.....	12
Taux de réussite national de la cohorte de 2015 à la fin de 2016.....	12
Taux de réussite des cohortes de 2015 et 2016, par tentative.....	12
Les résultats pour le NCLEX-RN, par province ou territoire canadien de formation.....	14
Taux de réussite de fin d’année, par province ou territoire de formation	15
Taux de réussite à la première tentative, par province ou territoire de formation	16
Taux de réussite au NCLEX-RN passé en français à la première tentative, sur le plan national	17
Statistiques nationales sur la durée de l’examen	18
Performance nationale relativement au plan d’examen du NCLEX-RN.....	21
Annexes.....	24
Annexe A : Ventilation provinciale et territoriale des diplômées ayant passé le NCLEX-RN en 2016.....	24
Annexe B : Statistiques détaillées sur l’examen, par province ou territoire de formation.....	25
Annexe C : Statistiques nationales sur la durée de l’examen aux tentatives répétées de la cohorte de 2016	26
Annexe D : Performance nationale relativement au plan d’examen, par province ou territoire de formation.....	28
Coordonnées	33

**Dans le présent document, le féminin est employé sans préjudice et désigne les hommes aussi bien que les femmes.*

Message de la présidente

En qualité de conseil d'organismes de réglementation, nous exerçons un rôle commun prévu par la loi : protéger la population en réglementant les infirmières. Le NCLEX-RN fait partie intégrante de ce mandat, car il s'agit d'un moyen par lequel nous évaluons une personne pour déterminer si elle possède la compétence requise pour prodiguer des soins sécuritaires.

Le NCLEX-RN est en vigueur depuis 2015. Bien que, par souci d'intégrité de l'examen, il soit interdit aux organismes de réglementation de s'impliquer directement dans la préparation des étudiantes au NCLEX-RN, nous travaillons en commun avec les éducateurs et les autres intervenants pour nous assurer que les diplômées d'un programme de sciences infirmières possèdent les acquis nécessaires pour passer le NCLEX-RN. Nous continuons aussi à collaborer avec ces groupes pour déterminer les facteurs qui influent sur les résultats des candidates qui passent l'examen en français.

Améliorations de la communication des résultats

Dans le but d'accroître l'utilité du présent rapport pour nos lecteurs, nous y avons apporté les améliorations suivantes :

1. Les candidates ont été regroupées en cohortes de diplômées, en fonction de l'année pendant laquelle elles passent le NCLEX pour la première fois. Les cohortes, qui remplacent le taux final de réussite présenté dans le rapport de 2015, permettent aux éducateurs de suivre plus efficacement la performance des candidates au fil du temps. (Remarque : il est impossible de suivre les candidates par année d'obtention du diplôme, mais la majorité des candidates passent l'examen pour la première fois l'année qu'elles obtiennent leur diplôme.)
2. La section traitant de la performance des candidates francophones se focalise désormais sur les résultats des diplômées de programmes canadiens offrant une instruction en français ou une instruction bilingue au lieu de se limiter aux diplômées qui passent l'examen en français. Elle présente donc les résultats des diplômées de ces programmes qui ont décidé de passer l'examen en anglais et en français.

Sommaire des résultats pour 2016

Tous les taux de réussite pour 2016 ont augmenté par rapport à 2015. Vu que nous disposons maintenant de deux années de données, nous avons dégagé quelques tendances dans les résultats :

- Le taux de réussite national à la première tentative est plus élevé pour la cohorte de 2016 : 79,9 % par rapport à 69,7 % pour la cohorte de 2015.
- Fin 2016, 88,9 % des candidates appartenant à la cohorte de 2016 avaient réussi au NCLEX-RN, ce qui représente une hausse de 4,8 % par rapport à la cohorte de 2015.
- Fin 2016, 92,9 % de toutes les candidates qui avaient commencé à passer l'examen en 2015 y avaient réussi.

Sincères salutations.

Cynthia Johansen, présidente
Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière

Contexte du NCLEX-RN

Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'infirmière au Canada

La profession d'infirmière autorisée est autoréglémentée au Canada. Chaque province et chaque territoire (12) s'est doté de son propre organisme de réglementation qui régit l'exercice de la profession dans son administration. Ces organismes sont tous membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI).

Les lois provinciales et territoriales tiennent les organismes canadiens de réglementation des infirmières autorisées (IA) responsables devant la population de l'exercice compétent, conforme aux normes de sécurité et de déontologie des IA.

Les organismes de réglementation exécutent leur mission en assumant la responsabilité de diverses activités : inscrire les IA et leur délivrer un permis d'exercer, surveiller les examens de la conduite professionnelle, fixer les normes qui régissent les études en sciences infirmières des IA et l'exercice des IA, et établir les compétences dont les IA ont besoin lorsqu'elles intègrent la profession. Ces critères d'admission à la profession englobent les compétences, les connaissances et le jugement dont, de l'avis des organismes de réglementation, les infirmières ont besoin pour prodiguer des soins infirmiers compétents, conformes aux normes de sécurité et de déontologie, dans divers milieux de travail.

Les organismes canadiens de réglementation des IA ont le rôle et le pouvoir de choisir l'examen d'autorisation qui contrôle les compétences particulières dont les IA ont besoin pour exercer en toute sécurité dès leur premier jour en fonction, et de mettre cet examen en œuvre. Les organismes de réglementation suivent les résultats obtenus par les candidates à l'examen afin de dégager les tendances et de cerner les améliorations ou modifications éventuelles, en fonction des données probantes et de leur incidence sur la sécurité de la population.

Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation

Dès le premier jour que l'IA commence à exercer sa profession, la population doit être convaincue qu'elle possède les compétences, les connaissances et le jugement nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires. À titre d'exemple, l'IA est-elle capable d'évaluer les signes vitaux d'une personne et d'intervenir dans toute évolution constatée de ces signes? Est-elle capable d'évaluer les besoins d'une personne en matière de gestion de la douleur? Est-elle capable d'administrer des médicaments de façon sécuritaire? Comprend-elle les moyens de protéger la confidentialité d'un client et de respecter ses renseignements personnels? Voici certaines des compétences de base attendues de toute IA novice au Canada.

La loi confère aux organismes canadiens de réglementation la responsabilité de certifier que les candidates à l'inscription à titre d'IA possèdent ces habiletés avant qu'elles ne commencent à exercer la profession d'infirmière.

Un des critères d'admissibilité rigoureux auxquels les candidates à l'inscription (formées au Canada) doivent satisfaire avant d'obtenir le permis ou l'autorisation d'exercer à titre d'IA au Canada est l'obtention d'un diplôme d'un programme approuvé menant à un

baccalauréat en sciences infirmières. Un autre critère est la réussite d'un examen d'autorisation choisi par l'organisme de réglementation.

Les candidates à l'autorisation/au permis d'exercer à titre d'IA dans 10 des 12 administrations canadiennes de réglementation des IA doivent réussir au National Council Licensure Examination (NCLEX-RN)¹. Il s'agit d'un examen adaptatif informatisé, administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN). Celui-ci administre le NCLEX-RN à titre d'examen d'autorisation aux fins d'obtention du permis d'exercer aux États-Unis depuis 1982 et au Canada depuis 2015. Le NCSBN est un organisme indépendant, à but non lucratif, dont les membres comprennent les commissions des infirmières et infirmiers des 50 États, du District de Columbia, de quatre territoires américains, ainsi que 24 membres associés (qui comprennent tous les membres du CCORPI)².

Les changements qui ont abouti à ce nouvel examen d'autorisation infirmière

Au début des années 2000, les organismes canadiens de réglementation des IA ont discuté des pratiques exemplaires en matière d'un examen d'admission à la profession et les ont revues. Ils visaient à cerner les domaines à améliorer et les moyens d'incorporer les pratiques exemplaires d'avant-garde dans l'examen d'admission à la profession d'IA. Leur revue a jeté les fondements d'une analyse de rentabilité rigoureuse et d'un processus de demande de propositions (DP) visant à sélectionner un nouvel examen d'admission à la profession.

Le processus a donné lieu à la sélection du NCLEX-RN par 10 des organismes canadiens de réglementation des IA (le Québec et le Yukon non compris), qui estimaient que le NCLEX-RN était le plus apte à contrôler la compétence des candidates à intégrer la profession d'infirmière. Un processus détaillé maintient l'actualité du contenu de l'examen par rapport à l'évolution de la profession. Le nouvel examen a permis aux organismes de réglementation de renforcer la rigueur et la sécurité du processus d'examen et d'éviter que le contenu de l'examen soit compromis. Étant donné que l'examen est offert toute l'année, les candidates y ont un accès élargi.

Fin 2011, les organismes de réglementation ont informé les éducateurs canadiens des IA et d'autres intervenants qu'ils adopteraient le NCLEX-RN le 1^{er} janvier 2015. Plusieurs ressources d'information ont été mises à la disposition des éducateurs pour aider ceux-ci à préparer leurs étudiantes à l'examen. Parmi ces ressources, mentionnons : webinaires, téléconférences, FAQ régulièrement mises à jour, bulletin trimestriel sur le NCLEX-RN, conférences organisées par le National Council of State Boards of Nursing et des liens vers d'autres ressources, comme les plans d'examen et des renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI). Ces ressources sont continuellement mises à jour et sont accessibles en tout temps.

¹ Les candidates au permis d'exercer à titre d'IA au Québec passent l'examen professionnel retenu par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les candidates à l'inscription au Yukon sont traitées par l'entremise d'une approbation accordée par une autre administration canadienne.

² Renseignements complémentaires sur le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) : ncsbn.org/about (anglais)

Élaboration et mise en œuvre du NCLEX-RN au Canada

Élaboration et revue des questions³

Les organismes canadiens de réglementation des IA ont la responsabilité de certifier que l'examen d'agrément contrôle les candidates pour déterminer si elles possèdent les critères d'admission à la profession de base — les critères d'admission enseignés dans les programmes canadiens d'études en sciences infirmières. Une analyse nationale de l'exercice de la profession d'infirmière a établi les connaissances, les compétences et les aptitudes que doivent posséder les IA canadiennes la première année qu'elles exercent la profession, et a confirmé que le NCLEX-RN est une épreuve valable de ces critères d'admission. L'analyse de l'exercice est réalisée tous les trois ans pour s'assurer que l'examen reste à la hauteur des changements touchant l'exercice de l'infirmière débutante.

Des IA canadiennes dans les 10 provinces et territoires qui se servent du NCLEX-RN ont participé à l'élaboration et à la revue des questions d'examen actuellement utilisées. Toutes les questions utilisées ont été modifiées de sorte qu'elles font appel aux mesures impériales et métriques et qu'elles utilisent des noms de médicaments génériques bien connus des candidates canadiennes à l'examen. Les IA canadiennes continuent à participer à l'élaboration et à la revue de l'examen pour s'assurer que celui-ci répond aux besoins des candidates canadiennes et qu'il demeure exempt de partialité. Toutes questions qui sont réputées ne pas convenir aux candidates canadiennes par les examinateurs canadiens sont éliminées de la banque de questions et ne sont pas utilisées dans l'examen.

Processus de traduction en français

Un processus de traduction rigoureux a été adopté pour élaborer la version française de l'examen. La traduction de l'anglais au français des questions du NCLEX-RN est assurée par des Canadiens qui respectent les normes fédérales en matière de traduction. Les questions traduites sont ensuite revues par un jury se composant de trois à six IA canadiennes bilingues. Ces IA doivent maîtriser le français et l'anglais et doivent exercer la profession dans un lieu de travail ou un établissement bilingue. Leur participation est approuvée par leur organisme de réglementation de la profession d'infirmière. Toutes questions qui n'obtiennent pas l'approbation des jurys de traduction sont éliminées des versions française et anglaise du NCLEX-RN⁴.

³ Renseignements complémentaires sur l'élaboration du NCLEX-RN : ncsbn.org/9011.htm (anglais)

⁴ Renseignements complémentaires sur le processus de traduction du NCLEX-RN : ncsbn.org/Translating_the_NCLEX-Web_v4.pdf (anglais) et sur le lexique de traduction du NCLEX-RN : [ncsbn.org/NCLEX_Translation_Lexicon_v2_\(00000002\).pdf](https://ncsbn.org/NCLEX_Translation_Lexicon_v2_(00000002).pdf) (anglais).

Les sujets d'examen

Le contenu de l'examen NCLEX-RN (appelé le plan d'examen) se divise en quatre catégories, dont deux comportent des sous-catégories. Toutes les catégories se fondent sur les besoins des clients⁵. Les candidates à l'examen doivent répondre à des questions concernant chaque catégorie. Voici la répartition des questions de chaque catégorie et sous-catégorie qui sont posées pendant l'examen.

Tableau 1. Catégories d'examen du NCLEX-RN

Catégorie fondée sur les besoins des clients	% de questions de chaque catégorie et sous-catégorie
<p>Environnement de soins sécuritaire et efficace L'infirmière favorise l'atteinte des résultats pour les clients, par l'application et l'orientation de soins infirmiers qui améliorent le cadre de prestation de ces soins en vue de protéger les clients et le personnel soignant</p>	
<p>Gestion des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir et diriger des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les clients et le personnel soignant. 	17–23 %
<p>Sécurité et contrôle des infections</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les clients et le personnel soignant contre les risques pour la santé et les risques environnementaux 	9–15 %
<p>Promotion et maintien de la santé L'infirmière intègre à la prestation et à la direction des soins infirmiers du client la connaissance des principes de la croissance et du développement, de la prévention et de la détection précoce des problèmes de santé, et des stratégies pour obtenir une santé optimale.</p>	6–12 %
<p>Intégrité psychosociale L'infirmière fournit et oriente des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des clients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.</p>	6–12 %
<p>Intégrité physiologique L'infirmière favorise la santé et le bien-être physiques en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le client et en gérant les altérations de la santé :</p>	
<p>Soins de base et confort</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer le confort et aider à l'exécution des activités de la vie quotidienne. 	6–12 %
<p>Pharmacothérapies et thérapies parentérales</p> <ul style="list-style-type: none"> Dispenser des soins associés à l'administration de médicaments et de traitements parentéraux. 	12–18 %
<p>Réduction du potentiel de risque</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire la probabilité que les clients développent des complications ou des problèmes de santé liés aux affections existantes, aux traitements ou aux procédures (également appelées interventions). 	9–15 %
<p>Adaptation physiologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer et fournir des soins pour les clients atteints de problèmes de santé physique aigus, chroniques ou qui mettent la vie en danger. 	11–17 %

⁵ Renseignements complémentaires sur le plan d'examen : ncsbn.org/testplans (des plans sont offerts en français)

Le format du NCLEX-RN

Le testing adaptatif informatisé (TAI)

Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé. Il se distingue appréciablement de l'examen traditionnel « papier-crayon » sur trois plans : la façon dont les questions sont présentées, la façon dont les candidates répondent aux questions et la façon dont une réussite est déterminée⁶.

En règle générale, dans le cadre d'un examen « papier-crayon », toutes les candidates répondent aux mêmes questions et au même nombre de questions. La difficulté des questions varie : certaines sont faciles, d'autres plus difficiles. À la fin, un pourcentage de réponses correctes indique la compétence des candidates relativement à l'examen et précise si les candidates ont réussi ou échoué. Une candidate présentant un niveau de compétence élevé doit répondre à toutes les questions, même celles qui sont faciles. Il s'agit d'une méthode inefficace de contrôle de la compétence d'une candidate. Les questions à choix multiple d'un examen « papier-crayon » sont aussi susceptibles d'attribuer à une candidate présentant un niveau de compétence moindre des résultats plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. À titre d'exemple, lorsqu'une candidate peut choisir entre quatre réponses possibles à une question, elle peut deviner la réponse. Elle a 25 % de chances de deviner juste, même si elle ne connaît pas en fait la réponse. Par conséquent, la question ne mesure pas vraiment sa compétence.

Un examen adaptatif informatisé utilise la technologie informatique et la théorie de l'évaluation pour fournir un moyen plus efficace et plus efficace d'évaluer la compétence d'une candidate. Ce format adaptatif permet de personnaliser les questions en fonction du niveau de compétence d'une candidate.

Les candidates qui passent le NCLEX-RN doivent répondre à des questions portant sur diverses catégories ou sujets. Pendant que se déroule l'examen, une question portant sur un des sujets est choisie de la banque considérable de questions de l'examen. Chacune de ces questions a été classée en fonction de son niveau de difficulté.

Après que la candidate répond à la question, le programme informatique calcule une estimation de la compétence qui se fonde sur toutes les réponses précédentes données par la candidate. Le programme sélectionne ensuite la question suivante qui sera posée à la candidate en fonction de cette estimation. Il choisit une question à laquelle la candidate devrait avoir une chance sur deux de répondre correctement. Ainsi, la question suivante ne sera ni trop difficile ni trop facile pour la candidate.

Si la candidate répond correctement à la question, la question suivante qui lui est posée est plus difficile. Si elle répond incorrectement, la question suivante qui lui est posée est un peu plus facile. Ce processus, qui est répété pour chaque question et pour chaque sujet, recalcule à chaque fois l'estimation de la compétence de la candidate. Il crée ce faisant un examen adapté aux connaissances et compétences de la candidate. Deux candidates dans le même centre d'examen ne passent pas le même examen⁷.

L'examen se poursuit jusqu'à ce que le programme informatique détermine si la candidate a réussi ou échoué.

⁶ Renseignements complémentaires sur le testing adaptatif informatisé (TAI) : ncsbn.org/356.htm.

⁷ Renseignements complémentaires sur le processus de sélection de questions : ncsbn.org/5906.htm (anglais).

Procédé utilisé pour déterminer une réussite ou un échec

Le programme informatique utilise l'une de trois règles pour décider si une candidate a réussi ou échoué au NCLEX-RN :

1. **Règle de l'intervalle de confiance de 95 % :** L'examen prend fin lorsque le programme informatique détermine, avec une certitude de 95 %, que la compétence de la candidate est manifestement supérieure ou inférieure à la note de passage. Il s'agit de la règle la plus couramment appliquée⁸.
2. **Règle de la durée maximale de l'examen :** Lorsque la compétence d'une candidate est très proche de la note de passage, le programme informatique continue à poser des questions à la candidate jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre maximum de questions (265). À ce moment, l'ordinateur écarte la règle de l'intervalle de confiance de 95 % et décide si la candidate a réussi ou a échoué à l'examen en fonction de l'estimation finale de sa compétence⁹.
3. **Règle du temps expiré :** Lorsque tout le temps alloué s'écoule avant qu'une candidate à l'examen ait répondu au nombre maximum de questions, le programme n'est pas capable de déterminer si la candidate a réussi ou échoué avec une certitude de 95 % et doit donc fonder sa décision sur une autre règle. Si la candidate n'a pas répondu au nombre minimum de questions (75) elle est réputée avoir échoué à cette tentative du NCLEX-RN. Cependant, si la candidate a répondu tout au moins au nombre minimum de questions (75), le programme informatique étudie les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate. Si les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate sont supérieures à la note de passage, la candidate est réputée avoir réussi. Cependant, si sa compétence a été inférieure à la note de passage ne fût-ce qu'une fois pour les 60 dernières questions, la candidate est réputée avoir échoué. La candidate ne doit pas nécessairement avoir répondu correctement à toutes les 60 dernières questions; chaque estimation de sa compétence se fonde sur ses réponses à toutes les questions précédentes¹⁰.

Chaque fois que le programme informatique révisé l'estimation de la compétence de la candidate, cette estimation se précise. La compétence est mesurée par rapport à une note de passage qui exprime avec précision l'ampleur de la compétence en soins infirmiers dont une IA débutante a besoin.

Note de passage

La note de passage désigne un point le long d'une gamme de compétences qui indique la compétence minimale requise. Dans le cas du NCLEX-RN, il s'agit de la compétence minimale dont une candidate a besoin pour exercer la profession d'infirmière de manière sécuritaire et efficace, au niveau de débutante.

Étant donné que les compétences et les connaissances dont les IA ont besoin évoluent au fil du temps, la note de passage doit tenir compte de cette évolution. Pour s'assurer que la note de passage demeure exacte, on la revoit au moins une fois tous les trois ans¹¹. Les examinateurs qui revoient l'examen étudient toute une panoplie de données, dont les résultats d'un sondage ayant sollicité aux employeurs et aux éducateurs leur opinion de la compétence de la cohorte actuelle d'infirmières qui intègrent la profession, et le dossier

⁸ Renseignements complémentaires sur la règle de l'intervalle de confiance de 95 % : ncsbn.org/5908.htm (anglais).

⁹ Renseignements complémentaires sur la règle de durée maximum de l'examen : ncsbn.org/5910.htm (anglais).

¹⁰ Renseignements complémentaires sur la règle du temps expiré : ncsbn.org/5912.htm (anglais).

¹¹ Pour en savoir plus sur la note actuelle de passage, consultez : ncsbn.org/2630.htm (anglais).

historique de performance des candidates au NCLEX-RN depuis l'adoption de ce dernier à titre d'examen d'autorisation. La note de passage n'est pas modifiée pour fixer un nombre maximum de candidates qui réussissent à l'examen. La note de passage actuelle est fixée à 0,00 logits.

Un logit : de quoi s'agit-il?

Un logit est une unité de mesure qui sert à rendre compte des différences relatives entre l'estimation de la compétence d'une candidate et le niveau de difficulté des questions.

Étant donné que les questions de l'examen varient sur le plan du niveau de difficulté, aucune méthode linéaire n'existe qui permet d'évaluer la performance d'une candidate à l'examen. Cette évaluation doit tenir compte du niveau de difficulté des questions posées à chaque candidate et de l'estimation de la compétence d'une candidate. Le logit met les estimations de la compétence et le niveau de difficulté des questions au même plan d'évaluation. Si la candidate continue à répondre correctement aux questions, l'estimation de sa compétence augmentera à mesure que la difficulté moyenne des questions augmente.

L'échelle logit varie de l'infinité négative à l'infinité positive, bien que la plus grande partie de la ventilation de la compétence se situe dans la plage de -3,0 à 3,0 logits.

Introduction

Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des diplômées de programmes canadiens de sciences infirmières qui ont passé le NCLEX-RN en 2015 et en 2016 dans le cadre du processus de demande d'inscription/de permis auprès d'un organisme provincial ou territorial de réglementation des infirmières autorisées (IA) au Canada. Ces candidates sont appelées « diplômées formées au Canada » dans l'ensemble du rapport.

Le rapport fait uniquement mention des tentatives du NCLEX-RN entreprises par les diplômées. Les tentatives de l'examen précédent des organismes de réglementation des infirmières, entreprises avant 2015, ne font pas partie du présent rapport.

Le présent rapport ne rend pas compte des diplômées canadiennes ayant demandé l'autorisation/le permis d'exercer à l'étranger. Ces diplômées ne pèsent que pour un pourcentage réduit de toutes les diplômées de programmes canadiens pour IA.

Cohortes

Pour les besoins de la production de rapports, les diplômées formées au Canada ont été réparties en deux cohortes en fonction de l'année de leur première tentative du NCLEX-RN. L'introduction du concept de cohortes permet de suivre un groupe de candidates chaque année qu'elles repassent l'examen.

Tableau 2. Cohortes de 2015 et 2016, par année d'examen

	Année d'examen de 2015	Année d'examen de 2016
Cohorte de 2015	9 048	1 072
Cohorte de 2016	–	9 306

En 2015, 9 048 diplômées formées au Canada ont passé le NCLEX-RN pour la première fois et font donc partie de la cohorte de 2015. Sur les diplômées ayant échoué à l'examen en 2015, 1 072 l'ont repassé en 2016.

En 2015, 9 306 diplômées ont passé l'examen pour la première fois et sont donc réputées appartenir à la cohorte de 2016.

Les résultats nationaux pour le NCLEX-RN

Taux de réussite national de la cohorte de 2016 à la fin de 2016

Sur les 9 306 diplômées formées au Canada faisant partie de la cohorte de 2016 (les diplômées ayant passé le NCLEX-RN pour la première fois en 2016), 88,9 % avaient réussi à l'examen d'ici fin 2016 après au moins une tentative (voir le tableau 3). Ce taux est appelé le **taux de réussite de fin d'année au NCLEX-RN enregistré par la cohorte de 2016**.

Tableau 3. Taux de réussite de fin d'année au NCLEX-RN enregistré par la cohorte de 2016

Cohorte de 2016	Réussite	Échec	Nbre total de candidates	Taux de réussite de fin d'année
D'ici fin 2016 :	8 274	1 032	9 306	88,9 %

Taux de réussite national de la cohorte de 2015 à la fin de 2016

Sur les 9 048 diplômées formées au Canada faisant partie de la cohorte de 2015 (les diplômées ayant passé le NCLEX-RN pour la première fois en 2015), 84,1 % avaient réussi à l'examen d'ici fin 2015 après au moins une tentative (voir le tableau 4). Sur les 1 443 diplômées faisant partie de la cohorte de 2015 qui ont échoué à l'examen en 2015, 1 072 ont repassé l'examen en 2016. De ce groupe de diplômées, 74,6 % y avaient réussi d'ici fin 2016. Enfin, d'ici fin 2016, 92,9 % des candidates appartenant à la cohorte de 2015 avaient réussi à l'examen. Les diplômées résiduelles qui n'y avaient toujours pas réussi d'ici fin 2016 peuvent encore tenter de le repasser en 2017 ou dans une année ultérieure.

Tableau 4. Taux de réussite de fin d'année au NCLEX-RN enregistré par la cohorte de 2015

Cohorte de 2015 passant l'examen en :	Réussite	Échec	Nbre total de candidates	Taux de réussite de fin d'année
2015	7 605	1 443	9 048	84,1 %
2016	800	272	1 072	74,6 %
D'ici fin 2016 :	8 405	643	9 048	92,9 %

Le pourcentage de la cohorte de 2016 ayant réussi à l'examen d'ici fin 2016 (88,9 %) dépasse de 4,8 points de pourcentage le chiffre affiché par la cohorte de 2015 d'ici la fin de la première année — 2015 — pendant laquelle l'examen était en vigueur (84,1 %). Après deux années de tentatives de l'examen, la cohorte de 2015 enregistre les résultats cumulatifs suivants : 92,9 % des candidates y ont réussi, tandis que 7,1 % seulement n'y ont pas encore réussi.

Taux de réussite des cohortes de 2015 et 2016, par tentative

Les résultats du NCLEX-RN se prêtent également à un examen visant à déterminer le taux de réussite de chaque cohorte à chaque tentative (voir le tableau 5). Sur les 9 306 diplômées faisant partie de la cohorte de 2016, 79,9 % ont réussi à la première tentative, ce qui représente un taux de réussite de 10,2 points de pourcentage supérieur au taux de réussite à la première

tentative de 69,7 % affiché par la cohorte de 2015.

Tableau 5. Taux de réussite au NCLEX-RN, par tentative et par cohorte (fin 2016)

	Cohorte de 2015		Cohorte de 2016	
	Nbre total de candidates	Taux de réussite par tentative	Nbre total de candidates	Taux de réussite par tentative
Réussite à la première tentative	9 048	69,7 %	9 306	79,9 %
Réussite à la deuxième tentative	2 511	65,7 %	1 168	66,2 %
Réussite à la troisième tentative	603	65,3 %	107	57,0 %
Réussite après des tentatives supplémentaires	109	50,5 %	6	50,0 %

Les résultats pour le NCLEX-RN, par province ou territoire canadien de formation

Le tableau 6 indique la ventilation provinciale et territoriale des diplômées faisant partie des cohortes de 2015 et de 2016. À titre d'exemple, 1 637 diplômées formées en Alberta ont passé le NCLEX-RN pour la première fois en 2015. Ce chiffre pèse pour 18,1 % du total national pour l'année en question. En 2016, 1 573 diplômées formées en Alberta, pesant pour 16,9 % du total national pour l'année en question, ont passé le NCLEX-RN pour la première fois.

Tableau 6. Nombre de diplômées des provinces et territoires canadiens, par cohorte

Province ou territoire de formation	Cohorte de 2015		Cohorte de 2016	
	Nbre total de candidates	% du total national	Nbre total de candidates	% du total national
Alberta	1 637	18,1 %	1 573	16,9 %
Colombie-Britannique	1 305	14,4 %	1 497	16,1 %
Île-du-Prince-Édouard	62	0,7 %	66	0,7 %
Manitoba	490	5,4 %	466	5,0 %
Nouveau-Brunswick	322	3,6 %	321	3,4 %
Nouvelle-Écosse	393	4,3 %	382	4,1 %
Ontario	4 021	44,4 %	4 216	45,3 %
Saskatchewan	549	6,1 %	546	5,9 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	2,8 %	223	2,4 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	0,2 %	16	0,2 %
Nombre total de diplômées	9 048	100 %	9 306	100 %

Se reporter à l'« Annexe A : Ventilation provinciale et territoriale des diplômées passant le NCLEX-RN en 2015 » pour connaître le nombre de diplômées passant le NCLEX-RN en 2016, par cohorte et par province ou territoire de formation.

Taux de réussite de fin d'année, par province ou territoire de formation

Le tableau 7 indique les taux de réussite de fin d'année au NCLEX-RN, par province ou territoire canadien de formation pour chaque cohorte. À titre d'exemple, 83,9 % des diplômées formées en Alberta ayant passé l'examen pour la première fois en 2015 (cohorte de l'Alberta de 2015) avaient réussi au NCLEX-RN d'ici fin 2015. À la fin de l'année suivante, 93,7 % de la cohorte de l'Alberta de 2015 avait réussi à l'examen (9,8 % de plus). De la cohorte de l'Alberta de 2016, 88,4 % des diplômées avaient réussi à l'examen d'ici fin 2016.

Par rapport au premier taux de réussite de fin d'année enregistré par la cohorte de 2015 (en 2015), le taux de réussite de fin d'année de 2016 était plus élevé pour toutes les provinces et tous les territoires, sauf les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut¹² et la Nouvelle-Écosse.

Tableau 7. Taux de réussite de fin d'année au NCLEX-RN, par province ou territoire canadien de formation et par cohorte

Province ou territoire de formation	Cohorte de 2015			Cohorte de 2016	
	Nbre total de candidates	Taux de réussite de fin d'année en 2015	Taux de réussite de fin d'année en 2016	Nbre total de candidates	Taux de réussite de fin d'année en 2016
Alberta	1 637	83,9 %	93,7 %	1 573	88,4 %
Colombie-Britannique	1 305	87,3 %	96,6 %	1 497	92,8 %
Île-du-Prince-Édouard	62	87,1 %	91,9 %	66	90,9 %
Manitoba	490	83,1 %	92,2 %	466	91,6 %
Nouveau-Brunswick	322	71,4 %	88,8 %	321	75,4 %
Nouvelle-Écosse	393	89,1 %	97,2 %	382	89,0 %
Ontario	4 021	83,7 %	90,9 %	4 216	88,5 %
Saskatchewan	549	79,4 %	93,6 %	546	84,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	92,8 %	97,6 %	223	98,2 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	94,7 %	94,7 %	16	87,5 %
National	9 048	84,1 %	92,9 %	9 306	88,9 %

¹² Il convient d'interpréter la baisse du taux de réussite de la cohorte des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut de 2016 avec prudence. Plus le nombre de diplômées passant l'examen est petit, plus la volatilité du taux de réussite est élevée (un petit nombre supplémentaire de diplômées réussissant ou échouant à l'examen a un impact important sur un taux de réussite provincial).

Taux de réussite à la première tentative, par province ou territoire de formation

Le tableau 8 indique les taux de réussite au NCLEX-RN pour chaque cohorte à la première tentative, par province ou territoire canadien de formation. Par rapport au taux de réussite à la première tentative enregistré par la cohorte de 2015, le taux de réussite à la première tentative enregistré par la cohorte de 2016 est nettement plus élevé pour l'ensemble des provinces et territoires, sauf pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut¹³.

Tableau 8. Taux de réussite au NCLEX-RN à la première tentative, par province ou territoire de formation et par cohorte

Province ou territoire de formation	Cohorte de 2015		Cohorte de 2016	
	Nbre total de candidates	Taux de réussite à la première tentative	Nbre total de candidates	Taux de réussite à la première tentative
Alberta	1 637	69,1 %	1 573	78,0 %
Colombie-Britannique	1 305	79,8 %	1 497	86,8 %
Île-du-Prince-Édouard	62	66,1 %	66	87,9 %
Manitoba	490	74,1 %	466	85,8 %
Nouveau-Brunswick	322	50,3 %	321	60,4 %
Nouvelle-Écosse	393	75,8 %	382	77,5 %
Ontario	4 021	67,7 %	4 216	80,1 %
Saskatchewan	549	60,5 %	546	69,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	79,2 %	223	87,9 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	84,2 %	16	68,8 %
National	9 048	69,7 %	9 306	79,9 %

De plus amples renseignements sur la performance des diplômées formées au Canada par province ou territoire de formation sont affichés dans « Annexe B : Statistiques détaillées sur l'examen, par province ou territoire de formation ».

¹³ Il convient d'interpréter la baisse du taux de réussite de la cohorte des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut de 2016 avec prudence. Plus le nombre de diplômées passant l'examen est petit, plus la volatilité du taux de réussite est élevée (un petit nombre supplémentaire de diplômées réussissant ou échouant à l'examen a un impact important sur un taux de réussite provincial).

Taux de réussite au NCLEX-RN passé en français à la première tentative, sur le plan national

Les diplômées canadiennes peuvent choisir de passer le NCLEX-RN en anglais ou en français. De plus, elles peuvent changer de langue d'une tentative à l'autre. Par conséquent, il est impossible de comparer les résultats de fin d'année par langue.

Le tableau 9 indique les taux de réussite à la première tentative, enregistrés par les cohortes de 2015 et de 2016 qui ont passé l'examen en français à leur première tentative. Le taux de réussite à l'examen français à la première tentative enregistré par la cohorte de 2016 se chiffrait à 36,4 %. Ce chiffre dépasse de 9,6 points de pourcentage le taux de réussite à la première tentative enregistré par la cohorte de 2015.

Tableau 9. Taux de réussite à la première tentative des cohortes ayant passé l'examen en français

Examen passé en :	Cohorte de 2015		Cohorte de 2016	
	Nbre total de candidates	Taux de réussite à la première tentative	Nbre total de candidates	Taux de réussite à la première tentative
Français	138	26,8 %	88	36,4 %

Statistiques nationales sur la durée de l'examen

Les candidates au NCLEX-RN répondent à un minimum de 75 questions et à un maximum de 265 questions. Pour la majorité des candidates, le programme informatique cesse de poser des questions lorsqu'il a calculé, avec 95 % de certitude, que la candidate se situe manifestement au-dessus ou au-dessous de la note de passage (consulter la section « Procédé utilisé pour déterminer une réussite ou un échec » dans le présent rapport pour obtenir de plus amples renseignements).

Dans le cadre d'un examen adaptatif informatisé, le nombre de questions auxquelles une candidate répond et le temps qu'il lui faut pour achever l'examen sont deux facteurs qui servent à déterminer la rapidité avec laquelle une candidate montre qu'elle possède la compétence minimale (la note de passage). En moyenne, les candidates ayant réussi à l'examen pour la première fois en 2016 ont été capables d'attester de leur compétence rapidement, soit dans un délai de 2 heures et 2 minutes (se reporter au tableau 10).

Dans le cas des candidates ayant essuyé un échec, le temps supplémentaire qu'elles ont mis à passer l'examen indique si elles étaient proches de la note de passage. Les candidates de la cohorte de 2016 passant l'examen pour la première fois et y échouant affichent en moyenne une hausse de quatre minutes de la durée de l'examen par rapport aux candidates de la cohorte de 2015 ayant passé l'examen pour la première fois.

Tableau 10. Diplômées formées au Canada : durée moyenne de l'examen à leur première tentative du NCLEX-RN

Durée moyenne de l'examen	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Cohorte de 2016	2 h 2 min	3 h 4 min	2 h 14 min
Cohorte de 2016 : nombre total de candidates	7 437	1 869	9 306
Cohorte de 2015	2 h 13 min	3 h	2 h 27 min
Cohorte de 2015 : nombre total de candidates	6 306	2 742	9 048

Durée maximale de l'examen : 6 heures

Les candidates de la cohorte de 2016 ayant réussi à leur première tentative ont été capables d'attester de leur compétence plus rapidement, et ont répondu à une moyenne de 107 questions par rapport aux 120 questions de la cohorte de 2015 (se reporter au tableau 11). Ce chiffre est plus proche du nombre minimum de questions (75) pouvant être présentées à une candidate que du nombre maximum de questions (265).

Tableau 11. Diplômées formées au Canada : nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative du NCLEX-RN

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Cohorte de 2016	107	168	119
Cohorte de 2016 : nombre total de candidates	7 437	1 869	9 306
Cohorte de 2015	120	165	133
Cohorte de 2015 : nombre total de candidates	6 306	2 742	9 048

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Dans le cas de la cohorte de 2016, 60,7 % des candidates ayant réussi au NCLEX-RN à leur première tentative ont répondu à seulement 75 questions. Il s'agit d'une amélioration par rapport au chiffre de 49,5 % affiché par la cohorte de 2015. Cela signifie que les candidates ont été capables d'attester du niveau prescrit de compétence après avoir répondu au nombre minimum de questions. Sur les candidates ayant échoué à leur première tentative, 22,8 % ont montré qu'elles ne répondaient pas au niveau prescrit de compétence en répondant au nombre minimum de questions (se reporter au tableau 12). Il s'agit d'une autre amélioration par rapport à 2015, lorsque 24,9 % des candidates ont échoué après n'avoir répondu qu'au nombre minimum de questions.

Tableau 12. Diplômées formées au Canada : % de candidates répondant au nombre minimum de questions à leur première tentative du NCLEX-RN

% de candidates répondant au nombre minimum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Cohorte de 2016	60,7 %	22,8 %	53,1 %
Cohorte de 2016 : nombre total de candidates	7 437	1 869	9 306
Cohorte de 2015	49,5 %	24,9 %	42,1 %
Cohorte de 2015 : nombre total de candidates	6 306	2 742	9 048

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

La proportion de candidates répondant au nombre maximum de questions fait état du nombre de candidates proches de la note de passage à la fin de leur examen. Sur les 7 437 diplômées formées au Canada faisant partie de la cohorte de 2016 ayant réussi à leur première tentative, 8,8 % seulement ont réussi de justesse, car elles ont dû répondre au nombre maximum de questions pour attester de leur compétence. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la cohorte de 2015 dont 13,8 % des candidates passant l'examen pour la première fois y ont réussi de justesse.

Sur les 1 869 diplômées formées au Canada faisant partie de la cohorte de 2016 qui ont échoué à leur première tentative, 30,6 % ont répondu au nombre maximum de questions. Autrement dit, près d'un tiers des candidates ayant échoué étaient proches de la note de passage d'ici la fin de l'examen (se reporter au tableau 13).

Tableau 13. Diplômées formées au Canada : % de candidates répondant au nombre maximum de questions à leur première tentative du NCLEX-RN

% de candidates répondant au nombre maximum de questions	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Cohorte de 2016	8,8 %	30,6 %	13,1 %
Cohorte de 2016 : nombre total de candidates	7 437	1 869	9 306
Cohorte de 2015	13,8 %	30,5 %	18,8 %
Cohorte de 2015 : nombre total de candidates	6 306	2 742	9 048

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

On peut consulter des tableaux similaires qui fournissent des données sur la durée de l'examen aux deuxième et troisième tentatives et aux tentatives supplémentaires à l'« Annexe C : Statistiques nationales sur la durée de l'examen aux tentatives répétées entreprises par la cohorte de 2016 ».

Performance nationale relativement au plan d'examen du NCLEX-RN

Chaque candidate au NCLEX-RN doit répondre à des questions liées à quatre grandes catégories (dont deux ont des sous-catégories, ce qui donne un total de huit domaines thématiques), lesquelles sont basées sur les besoins des clients. Le contenu de ces thèmes de questions s'appelle le plan d'examen (se reporter à la section intitulée « Sujets de l'examen » pour obtenir de plus amples renseignements).

Pour réussir au NCLEX-RN, la candidate doit afficher une performance supérieure à la note de passage, qui est fixée à 0,00 logits (se reporter aux sections intitulées « Procédé utilisé pour déterminer une réussite ou un échec » et « Un logit : de quoi s'agit-il? » pour obtenir de plus amples renseignements).

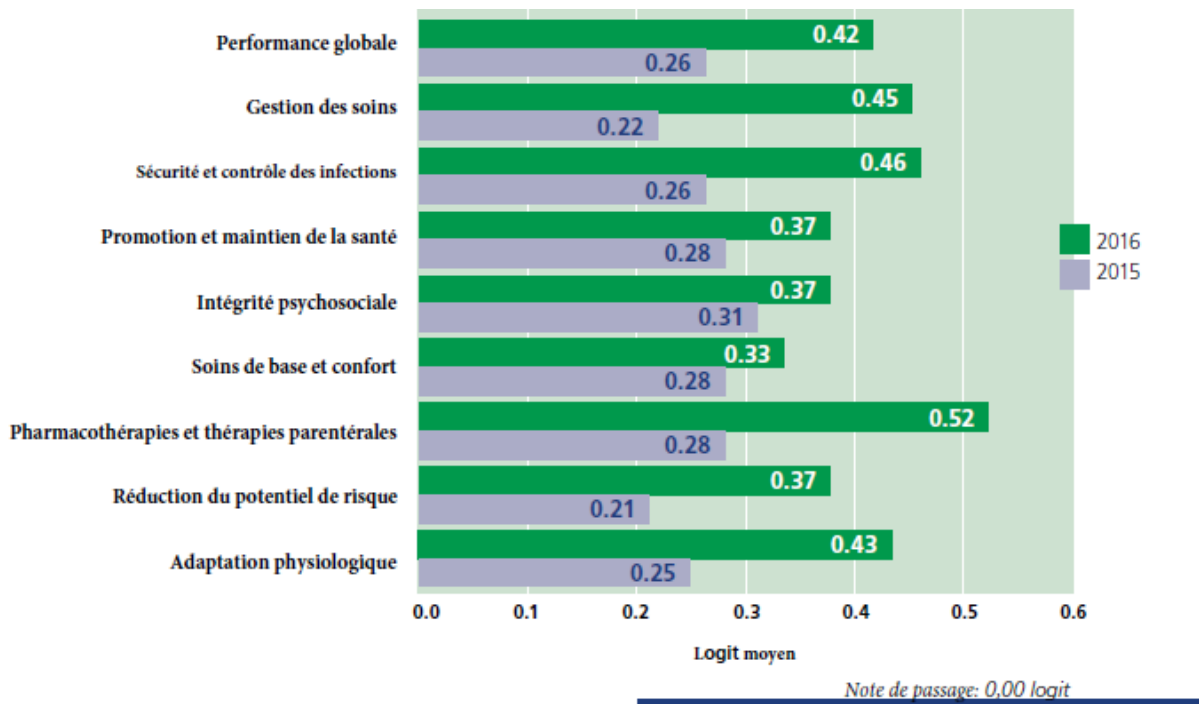
La figure 1 indique la performance globale et la performance dans chaque catégorie du plan d'examen d'une diplômée moyenne formée au Canada qui a passé le NCLEX-RN pour la première fois en 2016 et en 2015. La performance moyenne à la première tentative des diplômées formées au Canada peut être comparée à la note de passage même, à chaque catégorie du plan d'examen et à chaque cohorte (en fonction de l'année de la première tentative des candidates). Les barres plus longues indiquent une meilleure performance.

En moyenne, les candidates passant l'examen pour la première de la cohorte de 2016 se situaient à 0,42 logits au-dessus de la note de passage, et à 0,16 logits au-dessus de la moyenne des candidates passant l'examen pour la première fois de la cohorte de 2015 (la moyenne se chiffrait à 0,26 pour la cohorte de 2015 et à 0,42 logits pour la cohorte de 2016).

Les candidates passant l'examen pour la première fois de la cohorte de 2016 ont affiché une meilleure performance aux questions traitant des *Pharmacothérapies et thérapies parentérales* (0,52 logits). Le logit moyen le plus bas se chiffrait à 0,33 à la catégorie du plan d'examen *Soins de base et confort*.

En moyenne, les candidates passant l'examen pour la première fois de la cohorte de 2016 ont affiché une meilleure performance à toutes les catégories du plan d'examen que les candidates passant l'examen pour la première fois de la cohorte de 2015. La différence moyenne la plus importante sur le plan de la performance entre les deux cohortes est une hausse de 0,25 logits à la catégorie *Réduction du potentiel de risque*.

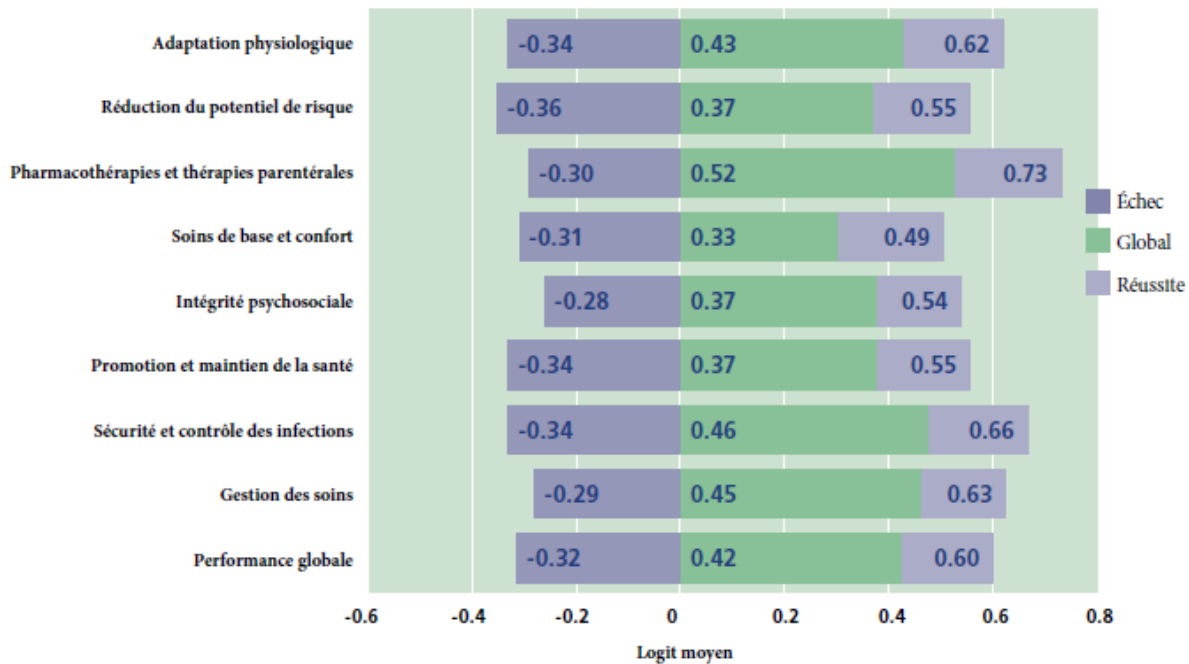
Figure 1. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement aux catégories du plan d'examen du NCLEX-RN, à leur première tentative



La figure 2 présente les mêmes renseignements que la figure 1, mais ventile la performance moyenne des candidates de la cohorte de 2016 passant l'examen pour la première fois, par résultat obtenu à l'examen : performance moyenne des diplômées ayant réussi à l'examen, des diplômées ayant échoué à l'examen et de toutes les candidates ayant passé l'examen pour la première fois en 2016 (à titre de référence).

Plus la barre est longue à droite de la note de passage (0,00 logits), plus la performance moyenne est meilleure. Dans le cas des candidates ayant échoué, plus la barre est longue à gauche de la note de passage, plus la performance moyenne est pire.

Figure 2. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement aux catégories du plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative du NCLEX-RN en 2016 (présentée séparément pour les diplômées ayant réussi et ayant échoué à l'examen)



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la performance moyenne affichée par les diplômées formées au Canada relativement à chaque catégorie du plan d'examen, par province ou territoire de formation, se reporter à l'« Annexe D : Performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation ».

Annexes

Annexe A : Ventilation provinciale et territoriale des diplômées ayant passé le NCLEX-RN en 2016

Tableau A1. Nombre de diplômées des provinces ou territoires canadiens ayant passé le NCLEX-RN au moins une fois en 2016

Province ou territoire de formation	Cohorte de 2015 ayant passé l'examen en 2016		Cohorte de 2016 ayant passé l'examen en 2016		Nbre total de candidates ayant passé l'examen en 2016
	Nbre total de candidates	% du total national	Nbre total de candidates	% du total national	Total provincial/territorial
Alberta	211	19,7 %	1 573	16,9 %	1 784
Colombie-Britannique	142	13,2 %	1 497	16,1 %	1 639
Île-du-Prince-Édouard	6	0,6 %	66	0,7 %	72
Manitoba	58	5,4 %	466	5,0 %	524
Nouveau-Brunswick	83	7,7 %	321	3,4 %	404
Nouvelle-Écosse	40	3,7 %	382	4,1 %	422
Ontario	413	38,5 %	4 216	45,3 %	4 629
Saskatchewan	106	9,9 %	546	5,9 %	652
Terre-Neuve-et-Labrador	13	1,2 %	223	2,4 %	236
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0	0,0 %	16	0,2 %	16
Nombre total de diplômées	1 072	100 %	9 306	100 %	10 378

Annexe B : Statistiques détaillées sur l'examen, par province ou territoire de formation

Tableau B1. Fin d'année en 2016 : nombre de tentatives et taux de réussite des diplômées formées au Canada, par cohorte et par province ou territoire de formation

Province ou territoire de formation	Cohorte			Deuxième tentative		Troisième tentative		Toutes tentatives supplémentaires	
	Nbre de diplômées	Taux de réussite de fin d'année	Taux de réussite à la première tentative	Nbre de diplômées	Taux de réussite	Nbre de diplômées	Taux de réussite	Nbre de diplômées	Taux de réussite
Alberta	1 637	93,7 %	69,1 %	480	65,4 %	110	71,8 %	15	66,7 %
Colombie-Britannique	1 305	96,6 %	79,8 %	248	71,0 %	57	66,7 %	7	85,7 %
Île-du-Prince-Édouard	62	91,9 %	66,1 %	**	65,0 %	**	50,0 %	0	-
Manitoba	490	92,2 %	74,1 %	109	63,3 %	25	80,0 %	0	-
Nouveau-Brunswick	322	88,8 %	50,3 %	155	44,5 %	81	45,7 %	48	37,5 %
Nouvelle-Écosse	393	97,2 %	75,8 %	93	62,4 %	33	57,6 %	12	58,3 %
Ontario	4 021	90,9 %	67,7 %	1 138	69,8 %	197	70,1 %	*	33,3 %
Saskatchewan	549	93,6 %	60,5 %	215	56,3 %	80	60,0 %	24	54,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	97,6 %	79,2 %	50	68,0 %	13	92,3 %	0	-
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	94,7 %	84,2 %	*	66,7 %	*	0,0 %	0	-
Total national de la cohorte de 2015	9 048	92,9 %	69,7 %	2 511	65,7 %	603	65,3 %	109	50,5 %
Alberta	1 573	88,4 %	78,0 %	213	71,8 %	15	73,3 %	0	-
Colombie-Britannique	1 497	92,8 %	86,8 %	109	76,1 %	11	63,6 %	0	-
Île-du-Prince-Édouard	66	90,9 %	87,9 %	*	50,0 %	0	-	0	-
Manitoba	466	91,6 %	85,8 %	35	77,1 %	0	-	0	-
Nouveau-Brunswick	321	75,4 %	60,4 %	92	44,6 %	21	19,0 %	6	50,0 %
Nouvelle-Écosse	382	89,0 %	77,5 %	76	52,6 %	9	44,4 %	0	-
Ontario	4 216	88,5 %	80,1 %	492	67,3 %	34	64,7 %	0	-
Saskatchewan	546	84,4 %	69,2 %	117	64,1 %	11	72,7 %	0	-
Terre-Neuve-et-Labrador	223	98,2 %	87,9 %	26	76,9 %	*	75,0 %	0	-
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	16	87,5 %	68,8 %	*	25,0 %	*	100 %	0	-
Total national de la cohorte de 2016	9 306	88,9 %	79,9 %	1 168	66,2 %	107	57,0 %	6	50,0 %

* Pour protéger les renseignements personnels et la confidentialité des diplômées canadiennes, les statistiques portant sur un nombre de diplômées se situant entre un et quatre ont été supprimées dans le présent rapport et ont été remplacées par un astérisque (*). Dans de tels cas, la plus petite donnée de la cellule suivante a également été supprimée pour éviter que les valeurs puissent être dérivées du total global. Cette deuxième valeur supprimée a été remplacée par deux astérisques (**) pour indiquer que la valeur n'a pas été supprimée en raison d'une faible valeur.

Annexe C : Statistiques nationales sur la durée de l'examen aux tentatives répétées de la cohorte de 2016

Tableau C1. Diplômées formées au Canada : Statistiques sur la durée de l'examen à la deuxième tentative du NCLEX-RN entreprise par la cohorte de 2016

Deuxième tentative	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les diplômées
Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	135	177	149
% de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	38,9 %	19,7 %	32,4 %
% des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	20,7 %	36,7 %	26,1 %
Durée moyenne de l'examen	2 h 41 min	3 h 19 min	2 h 54 min
Cohorte de 2016 : Nombre total de diplômées ayant entrepris une deuxième tentative de l'examen	773	395	1 168

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Durée maximale de l'examen : 6 heures

Tableau C2. Diplômées formées au Canada : Statistiques sur la durée de l'examen à la troisième tentative du NCLEX-RN entreprise par la cohorte de 2016

Troisième tentative	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les diplômées
Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	150	190	167
% de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	31,1 %	19,6 %	26,2 %
% des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	27,9 %	39,1 %	32,7 %
Durée moyenne de l'examen	3 h 5 min	3 h 30 min	3 h 16 min
Cohorte de 2016 : Nombre total de diplômées ayant entrepris une troisième tentative de l'examen	61	46	107

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Durée maximale de l'examen : 6 heures

Tableau C3. Diplômées formées au Canada : Statistiques sur la durée de l'examen aux tentatives supplémentaires du NCLEX-RN entreprises par la cohorte de 2016

Toutes les tentatives supplémentaires	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les diplômées
Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu	202	208	205
% de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	33,3 %	0,0 %	16,7 %
% des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	66,7 %	66,7 %	66,7 %
Durée moyenne de l'examen	3 h 51 min	3 h 37 min	3 h 44 min
Cohorte de 2016 : Nombre total de diplômées ayant entrepris des tentatives supplémentaires de l'examen	3	3	6

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Durée maximale de l'examen : 6 heures

Annexe D : Performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation

Les figures suivantes montrent la performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation et par cohorte. Les statistiques se fondent sur la performance moyenne des diplômées formées au Canada à leur première tentative seulement, présentée sous forme de logit moyen.

Figure D1. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Performance globale

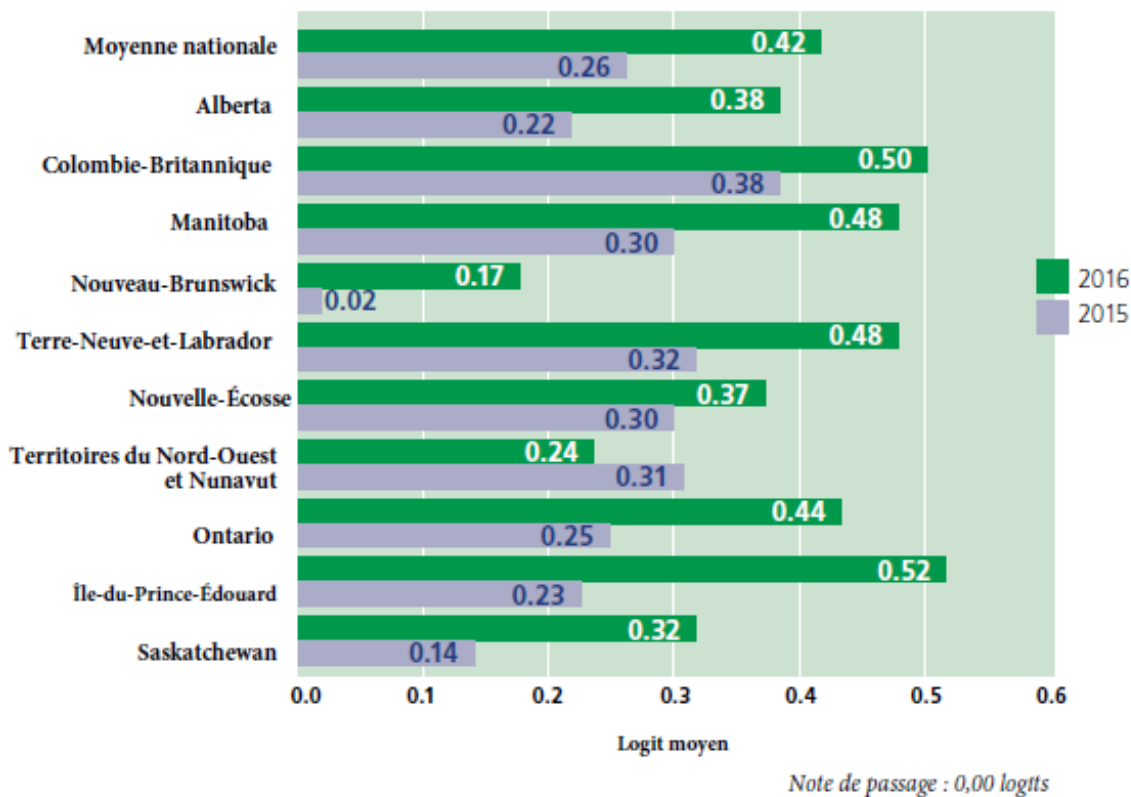
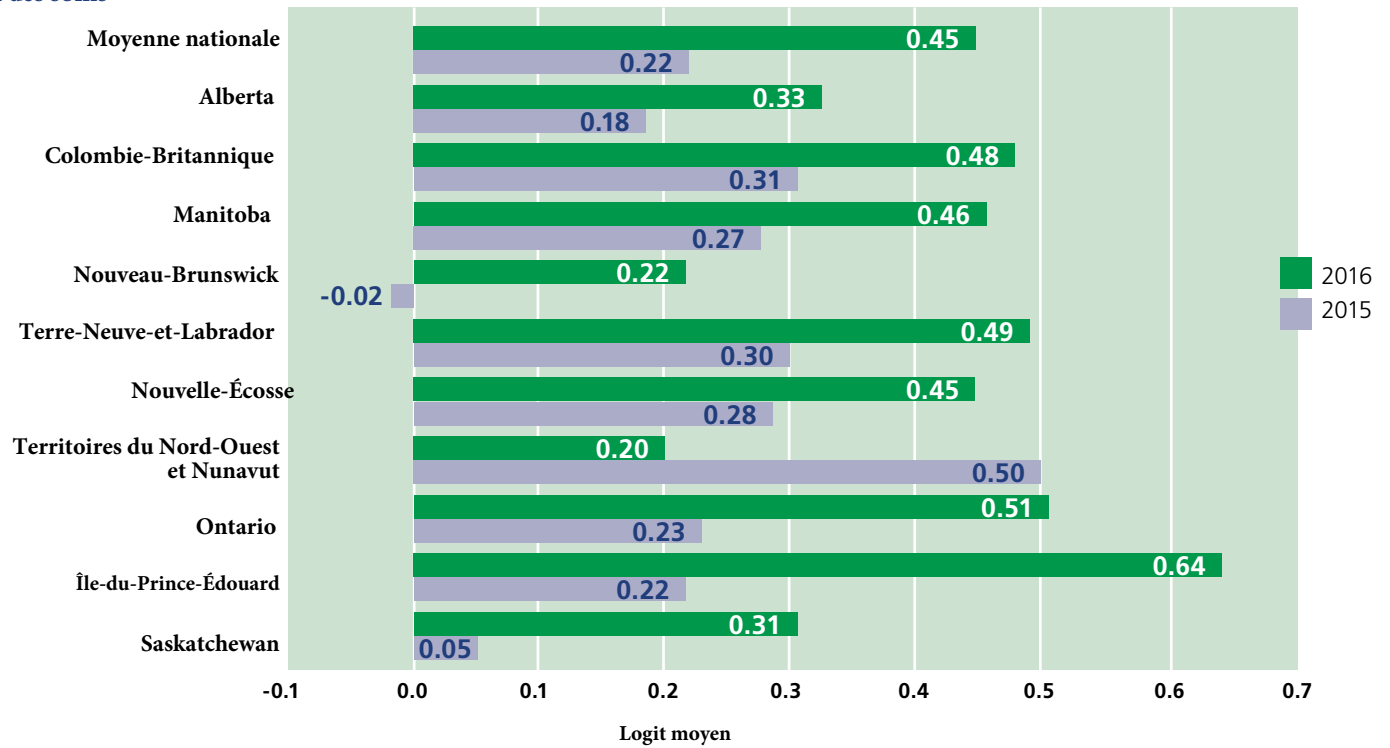
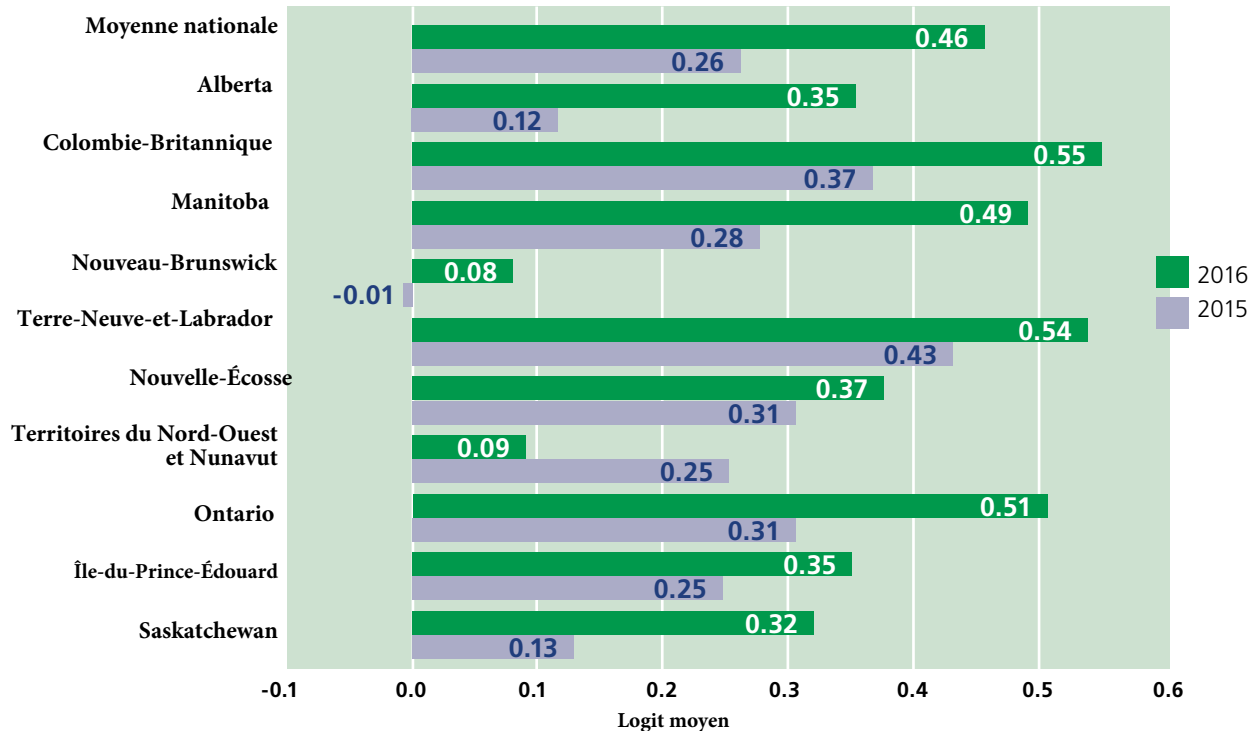


Figure D2. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Gestion des soins



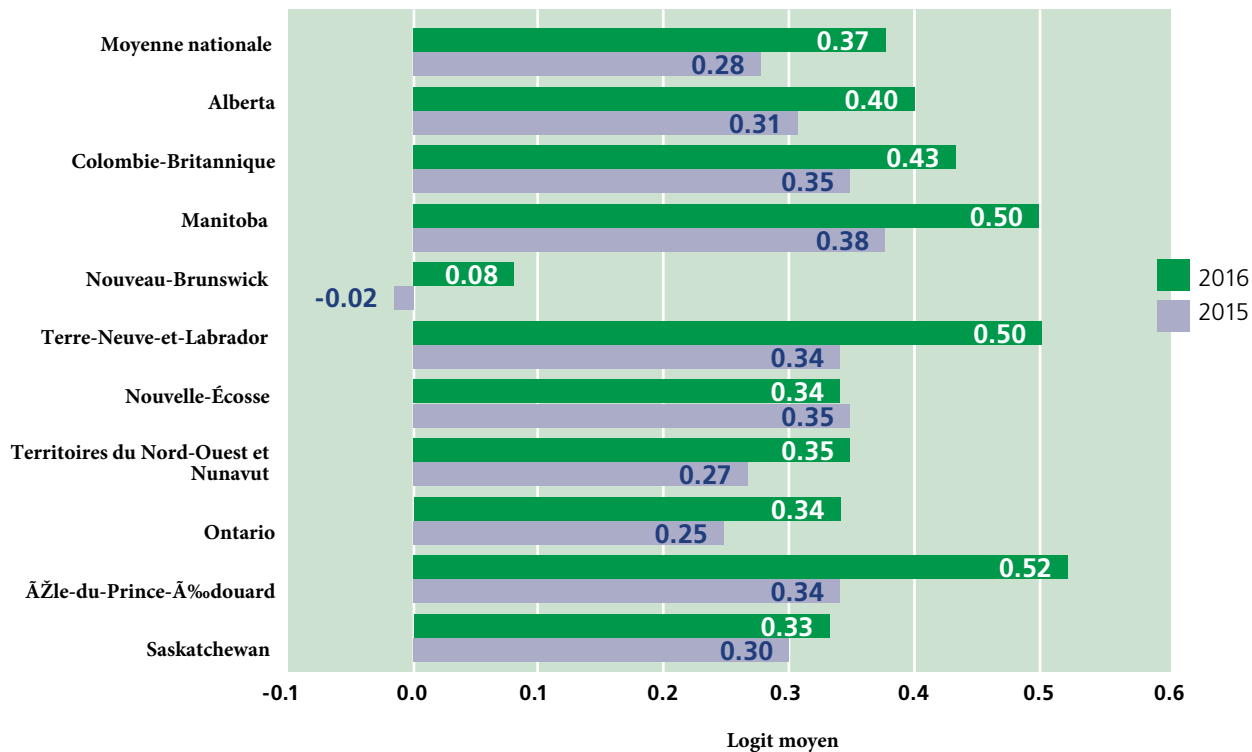
Note de passage : 0,00 logits

Figure D3. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Sécurité et contrôle des infections



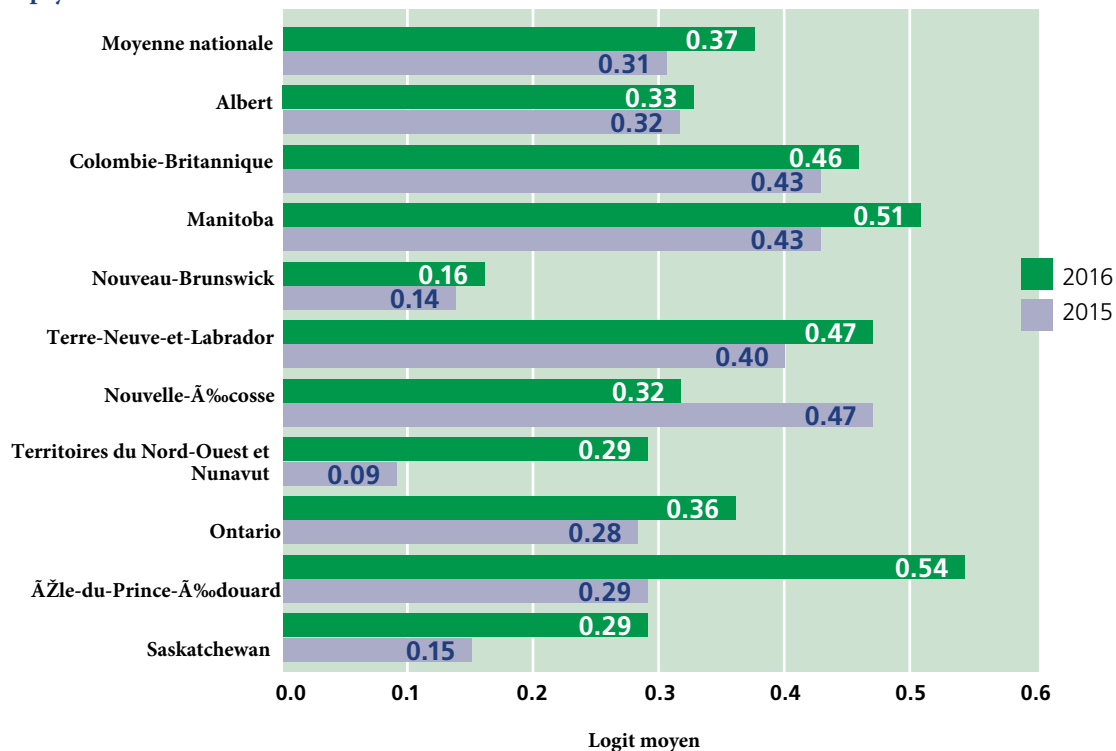
Note de passage : 0,00 logits

Figure D4. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Promotion et maintien de la santé



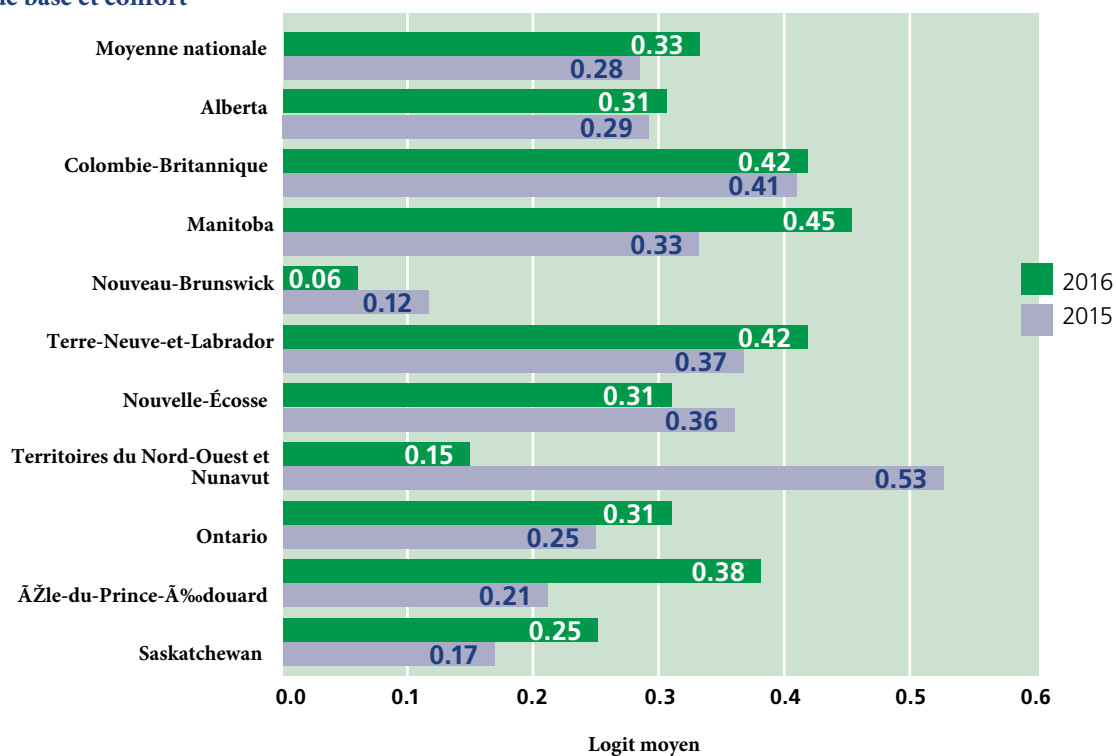
Note de passage : 0,00 logits

Figure D5. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Intégrité psychosociale



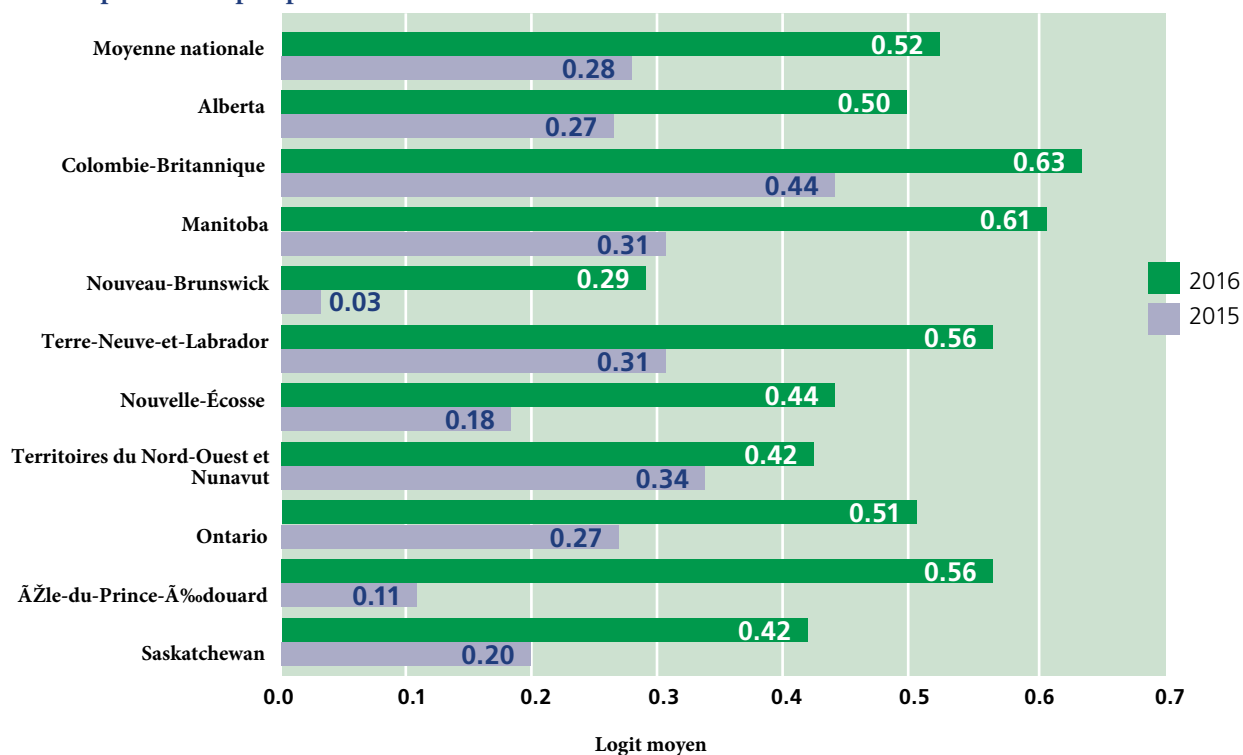
Note de passage : 0,00 logits

Figure D6. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Soins de base et confort



Note de passage : 0,00 logits

Figure D7. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Pharmacothérapies et thérapies parentérales



Note de passage : 0,00 logits

Figure D8. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Réduction du potentiel de risque

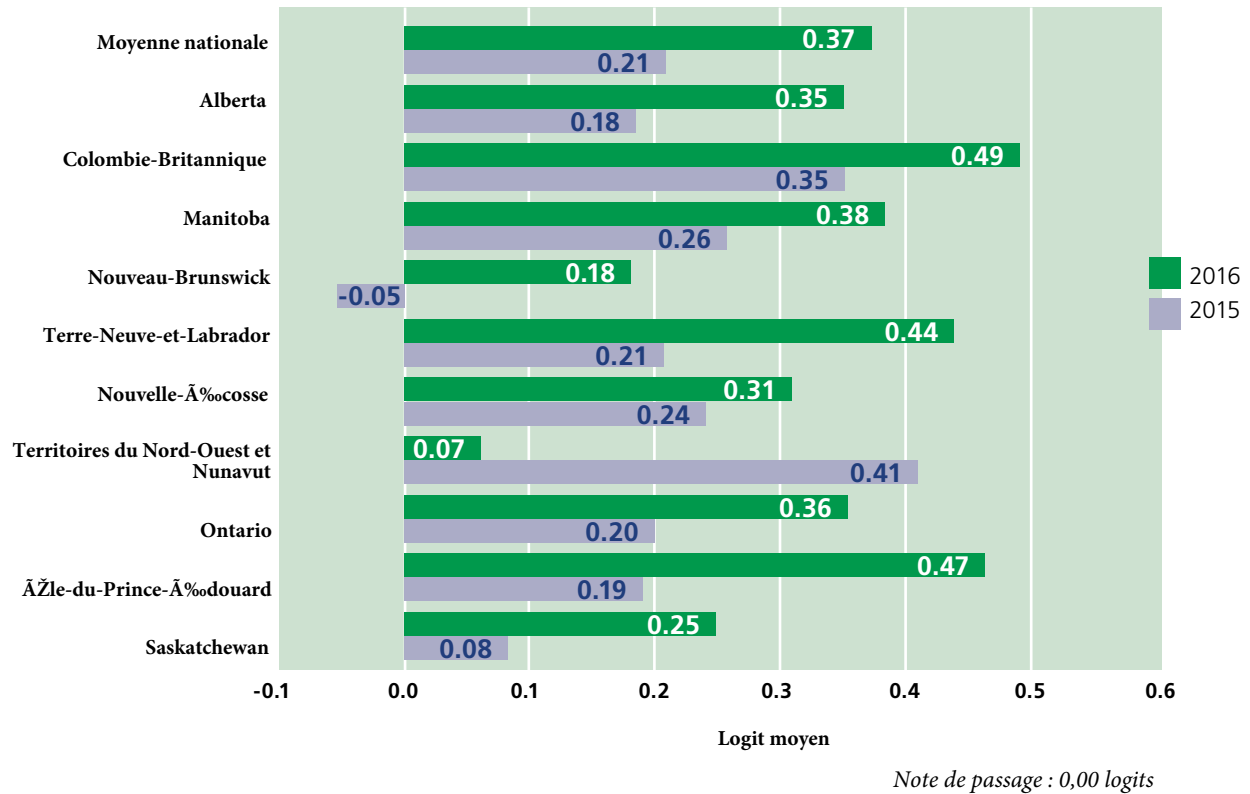
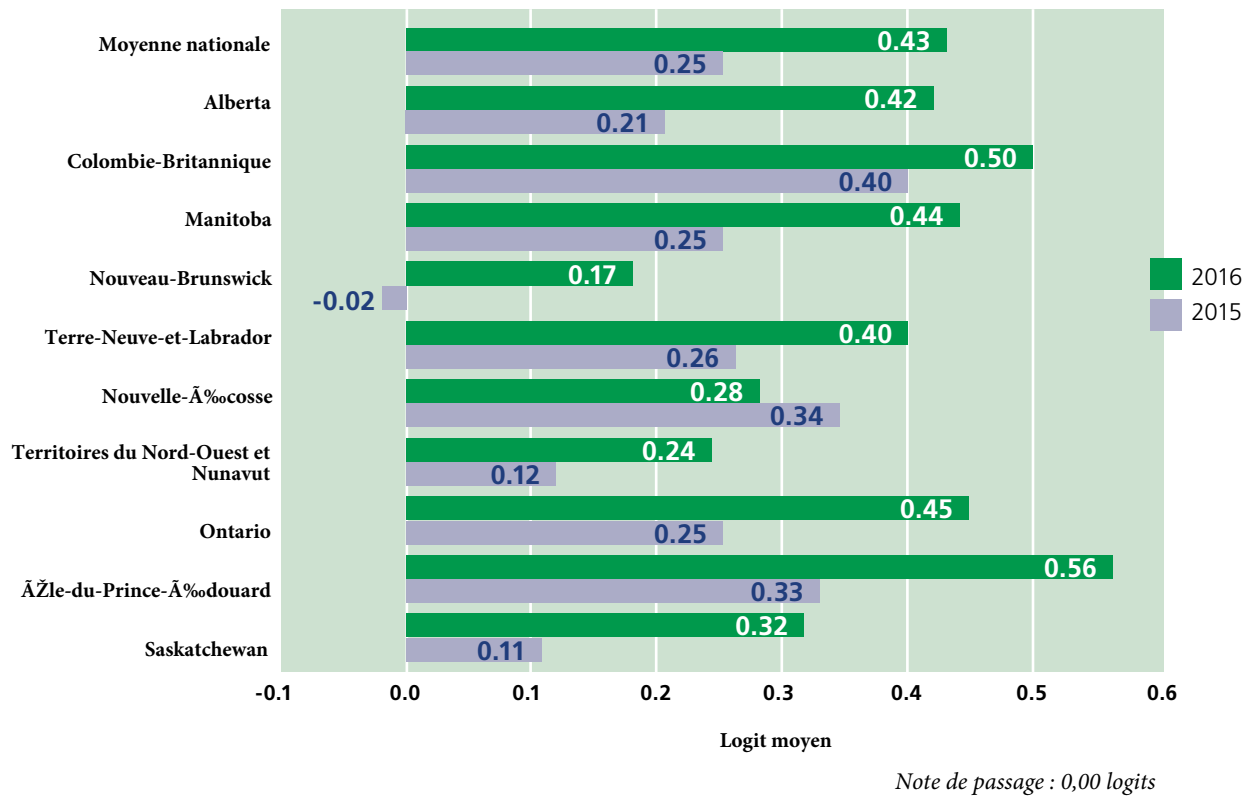


Figure D9. Performance moyenne des diplômées formées au Canada relativement au plan d'examen du NCLEX-RN à leur première tentative de l'examen, par province ou territoire de formation — Adaptation physiologique



Coordonnées

Canadian Council of Registered Nurse Regulators
C.P. 244
396, rue Osborne, bureau 302
Beaverton (Ontario)
L0K 1A0
Canada

Tél.	705 426-2777
Courriel	info@ccnr.ca
Site Web	www.ccrnr.ca

